



## RÈGLEMENT DU RALLYE PHOTO PATRIMOINE

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine  
**Dimanche 19 septembre 2021**

### **Article 1 : Présentation**

Le rallye photo patrimoine, organisé par la mairie, se déroulera le dimanche 19 septembre 2021. Nous vous proposons de partir à la découverte d'éléments caractéristiques de notre ville. Qu'il s'agisse de constructions, d'espaces naturels, d'animaux ou d'objets. Votre mission consiste à produire un reportage photographique de divers aspects significatifs des différents quartiers de Chanteloup les Vignes.

### **Article 2 : Participation**

Le rallye photo est ouvert à toutes et à tous. Tout mineur doit être accompagné d'un adulte et sera alors sous sa responsabilité. Les participants doivent se constituer en équipe de 2 à 5 personnes maximum. La participation au rallye photo entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions.

### **Article 3 : Inscriptions**

L'inscription est gratuite. Elle est effective par le simple fait d'avoir rempli le bulletin de participation qui sera disponible : - sur le site [www.chanteloup-les-vignes.fr](http://www.chanteloup-les-vignes.fr) - en version papier à l'accueil de la Mairie et à la Direction des Affaires Culturelles. Le bulletin de participation devra parvenir, au plus tard le 17 septembre 2021 avant 17h à la Direction des affaires Culturelles.

### **Article 4 : Principes du rallye photo**

#### 4.1 : Principe

Chaque équipe de « reporters » doit produire quelques clichés (et en retenir 10 maximum) portant par exemple sur des thèmes porteurs de l'histoire lointaine ou récente de Chanteloup les vignes, la mise en valeur du patrimoine de la commune sous toutes ses facettes, parmi les thématiques suivantes : - l'architecture : un monument, un élément typique d'une construction (maison d'habitation, puits, fontaines, murs, jardins, treilles, banc etc ...) - le patrimoine vivant : un atelier artisanal, un métier d'art... - le patrimoine actuel : un paysage, un arbre, un champ cultivés (vigne, arbres fruitiers, prés...) - le patrimoine divers et original : un objet, un vieil outil....

#### 4.2 : Les zones

Un plan de la ville sera distribué à chaque équipe afin de localiser les différents lieux où il prendra ses clichés

#### 4.3 : Déroulement

- 14 heures : rassemblement des équipes à l'espace culturel Paul Gauguin
- 14 heures 30 : départ
- 16 heures 30 : fin des photographies et retour à l'Espace culturel Paul Gauguin.
- 16 heures 30 à 16 heures 45 : choix des photos et rédaction des légendes.
- 16 heures 45 à 17 heures : enregistrement des photos retenus par les organisateurs

L'après-midi sera clôturé par un verre de l'amitié.

Une exposition photos sera organisée le dimanche 17 octobre 2021 à 14h à l'Espace Jean Louis Borloo, rue des Pierreuses, lors de laquelle seront remis les prix.

#### **Article 5 : Matériel à prévoir**

Chaque équipe doit être munie d'un appareil photo, d'un smartphone ou d'une tablette. Une fois le rallye terminé, les photos seront enregistrées par les organisateurs sur leurs ordinateurs. Pour les appareils photos : prévoir le cordon de raccordement pour télécharger les photos. Pour les smartphones : prévoir un envoi des photos par mail ou le cordon USB de l'appareil. Sont acceptées toutes images JPEG quel que soit le matériel utilisé ou le traitement appliqué (couleur, noir et blanc, sépia...) mais sans effet de trucage ou de montage en posttraitement. Une image d'au moins 4 Millions de pixels est recommandée pour les besoins de tirage en vue de la réalisation d'une exposition

#### **Article 6 : Engagements**

En s'inscrivant au rallye photo et en signant le bulletin d'inscription, les participants s'engagent à :

- proposer des photographies prises sur le territoire de Chanteloup les Vignes et uniquement le temps du rallye photos du 19 septembre 2021,
- localiser les photos sur le plan fourni par les organisateurs,
- prendre des photos qui ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux privés photographiés,
- obtenir les autorisations nécessaires des personnes et/ou des propriétaires des lieux privés photographiés, pour la diffusion des photos telles que le prévoit le présent règlement.
- les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

## **Article 7 : Droits**

Les participants au rallye photo s'engagent à céder gracieusement leurs clichés à l'organisateur, à autoriser leur reproduction totale ou partielle et leur éventuelle modification pour les améliorer. Les participants renoncent à réclamer des avantages matériels. Ils autorisent l'organisateur et l'opérateur du jeu à utiliser jusqu'au 19 septembre 2022 leurs nom et image dans le cadre d'articles de presse et sur Internet afin de communiquer sur les résultats du jeu, sans que cette utilisation ne puisse leur ouvrir aucun droit. En application de l'Article 27 de la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, en écrivant à l'opérateur du jeu : Mairie de Chanteloup les Vignes, Direction des Affaires Culturelles – 37, rue du Général Leclerc - 78570 Chanteloup les Vignes : 01 39 27 11 77 – mail : [secretariat.dir.culture@chanteloup-les-vignes](mailto:secretariat.dir.culture@chanteloup-les-vignes).

## **Article 8 : Jury et prix**

Le jury sera composé de 6 membres, constitué de 2 personnes du Groupe de travail patrimoine, 2 membres du conseil municipal et 1 professionnel de la photo et 1 artiste

Les photos seront jugées sans que le jury ne connaisse leurs auteurs, en tenant compte des critères suivants :

- La qualité de la photo, 10 points.
- L'originalité de la photo, 20 points.
- L'originalité de la légende, 10 points.
- Le respect du règlement, 10 points.

Le jury est souverain et sa décision est sans appel. L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points remporte le rallye photo patrimoine.

Les prix :

- 1<sup>er</sup> prix – Imprimante photos pour smartphone
- 2<sup>ème</sup> prix – 2 entrées à l'exposition Salgado Amazonia Paris
- 3<sup>ème</sup> Prix - Livre « Human » aux éditions de la Martinière, par la fondation Good Planet et Yann Arthus-Bertrand

## **Article 9 : Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur décline toute responsabilité :

- en cas d'accident ou de dommages physiques ou corporels subis par les participants durant le rallye photo.
- en cas d'infractions, de quelque nature que ce soit, commises par les participants.
- en cas de perte, de détérioration ou de vol de clichés ou de matériels photographiques.

- La Direction des Affaires culturelles se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter à tout moment le rallye photo et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence le cas échéant.

L'organisateur



Le Maire

Catherine ARENOU

Nom, prénom et signature du référent de l'équipe  
(Précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)